Conditions générales

Garantie commerciale HP d'une durée de 3 ans valable sur certains produits HP ScanJet

ATTENTION: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES (« CONDITIONS ») AVANT DE VOUS INSCRIRE À L'OFFRE PROMOTIONNELLE DE GARANTIE COMMERCIALE HP DE 3 ans. VOTRE INSCRIPTION À CETTE OFFRE PROMOTIONNELLE PROUVE QUE VOUS AVEZ LU ET ACCEPTÉ CES CONDITIONS ET QUE VOUS ACCEPTEZ DE VOUS Y SOUMETTRE. VEUILLEZ NE PAS VOUS INSCRIRE À CETTE OFFRE PROMOTIONNELLE SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS.

Cette offre promotionnelle est valable de 15-10-16 jusqu'à ce que HP décide de la supprimer. Elle est valable dans tous les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique où HP ou ses partenaires agréés vendent des produits HP éligibles, comme définies ci-dessous. Quelles que soient les offres promotions similaires antérieures, ces conditions générales prévalent et remplacent toutes les versions précédentes.

Vous pouvez examiner, sauvegarder ou imprimer toute partie de ces Conditions. Nous vous encourageons à imprimer une copie de ce document et à vous y référer pendant la période de 3 ans couverte par l'offre promotionnelle commerciale HP.

1. Objet

1.1. Cette offre promotionnelle commerciale HP de 3 ans inclut : la garantie commerciale HP standard d'un an (aussi appelée garantie limitée HP) et 2 ans ans supplémentaires de garantie commerciale HP à condition que (a) l'inscription à l'offre sur la page www.hp.com/eu/3yearwarranty soit effectuée dans les 60 jours suivant l'achat de votre produit HP éligible (telle que définie dans la section 2 ci-dessous) et que (b) les conditions générales de l'offre promotionnelle soient acceptées.

1.2. Cette extension de 2 ans ans de la garantie commerciale HP est offerte par HP sans frais supplémentaire (et soumise aux conditions de la déclaration de la garantie limitée HP) et s'applique en plus de la garantie commerciale standard HP d'un an et de toutes autres garanties contractuelles, légales ou de droit commun auxquelles l'utilisateur final peut avoir droit à l'encontre du vendeur du produit conformément aux lois locales en application. Toutes garanties légales ou contractuelles auxquelles l'utilisateur final peut avoir droit à l'encontre du vendeur ou de toute autre personne ne seront pas affectées.

1.3 En particulier, si vous êtes un consommateur, les avantages de l'extension de la garantie commerciale HP s'appliquent en plus de tous vos droits légaux en vertu des lois sur la protection des consommateurs concernant la non-conformité des produits au contrat de vente. Les droits légaux du consommateur ne sont en aucune façon limités ou affectés par cette offre promotionnelle d'extension de garantie commerciale. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : Garantie légale du consommateur.

1.4. La Garantie commerciale HP de 3 ans est assujettie à la Déclaration de garantie limitée HP fournie avec votre produit HP éligible (selon les termes définis ci-après). Vous pouvez également consulter la Déclaration de garantie limitée HP ici. En cas de contradiction entre la Déclaration de garantie limitée HP fournie avec votre produit HP éligible et la déclaration accessible en ligne via le lien ci-dessous, la garantie fournie avec votre produit HP éligible sera prioritaire.

2. Produits concernées

2.1. Pour bénéficier de cette offre promotionnelle, vous devez acheter une produit concernée par celle-ci (« produit éligible HP ») pendant la période promotionnelle. Les produits concernées figurent au sein du Tableau A.

2.2. De plus, l'produit éligible HP doit être prise en charge par le service client HP. (Les produits éligibles HP sont généralement prises en charge pendant 5 ans après l'arrêt de la production du produit ; veuillez noter qu'aucun préavis

de fin de prise en charge n'est envoyé aux clients.)

2.3. Veuillez noter que HP ne suit aucune donnée sans le consentement de l'utilisateur final. Cette offre promotionnelle ne nécessite ni suivi ni communication avec l'produit. Aucune communication entre HP et l'produit n'est nécessaire pour obtenir le code d'indexation des cartouches HP.

3. Demande d'inscription de garantie commerciale HP de 3 ans

3.1. Les demandes d'inscription à l'offre de garantie commerciale HP de3 ans doivent être soumises au plus tard 60 jours après la date d'achat d'une produit éligible HP.

3.2. Les demandes doivent être envoyées par les utilisateurs finaux uniquement (c'est-à-dire des clients achetant les produits pour leur propre utilisation).

3.3. Les demandes se limitent à 50 produits éligibles HP maximum par utilisateur final.

4. Inscription à l'offre promotionnelle de Garantie commerciale HP 3 ans

4.1. Vous pouvez vous inscire à cette offre promotionnelle sur la page : www.hp.com/eu/3yearwarranty. Vous devez fournir à HP toutes les informations obligatoires requises sur le site d'inscription ci-dessus.

4.2. Il vous sera également demandé de fournir à HP le numéro de série et le code produit de votre nouvelle produit éligible HP, ainsi que vos informations personnelles tels que votre nom, adresse, code postal et adresse e-mail. De plus, une copie d'un reçu de vente ou d'un récépissé de livraison daté prouvant la date de l'achat, le nom du revendeur ou distributeur HP agréé ainsi que la description du produit (« Preuve d'achat ») de votre nouvelle produit éligible HP doit être fournie à HP.

4.3. Vous pouvez fournir votre preuve d'achat par l'un des moyens suivants :

a. Lors de l'inscription, veuillez télécharger votre justificatif d'achat sur : www.hp.com/eu/3yearwarranty ;

b. en envoyant les documents de preuve d'achat par
fax : +49 7031 7632 5111

courrier :

HP
c/o TechProtect GmbH
Promotion Services
Postfach 1242
D-71088 Holzgerlingen
GERMANY

e-mail : promotions@gps1.hp.com

Si vous envoyez votre preuve d'achat par fax, courrier ou e-mail, vous devez impérativement (i) mentionner le numéro de référence de la demande d'inscription à l'offre promotionnelle et (ii) vous assurer que cet envoi est effectué dans les quatorze (14) jours suivant votre inscription sur le site. Sans la présentation d'une preuve d'achat dans ledit délai, votre

demande d'inscription à l'offre promotionnelle sera annulée.

5. Preuve d'achat

La copie de la preuve d'achat (facture) doit contenir les informations suivantes :

- nom et adresse du revendeur,
- nom du produit/modèle de matériel.

6. Numéro de série

Si vous ne fournissez pas le bon numéro de série, nous ne pourrons pas prolonger de 2 ans votre garantie standard HP d'un an.

7. Offre non cumulable avec d'autres services HP Care Pack Services

Si vous avez déjà acheté et enregistré un HP Care Pack électronique, vous ne pouvez pas participer à cette promotion. Une fois que votre inscription à cette promotion sera finalisée, vous ne pourrez plus acheter de services HP Care Pack pour le produit enregistré. Par conséquent, si vous souhaitez bénéficier d'autres services HP Care Pack, veuillez ne pas vous inscrire à cette promotion.

8. Données personnelles

La charte HP sur le respect de la vie privée (voir la page http://www8.hp.com/us/en/privacy/privacy.html) régit la collecte et l'utilisation de vos données personnelles. En soumettant vos données personnelles, vous acceptez les conditions de la charte HP sur le respect de la vie privée. Vous pouvez retirer votre consentement accordé précédemment ou demander la correction, la modification, la limitation, l'anonymisation ou la suppression de vos données personnelles sur demande en cliquant sur ce lien : https://www.hp.com/us-en/privacy/ww-privacy-form.html. Dans certains cas, votre demande peut être refusée sur la base d'une exception légitime : le partage de certaines informations pourrait entraîner la divulgation de données personnelles d'une autre personne, et il nous est parfois juridiquement interdit de divulguer certaines informations.

9. Informations générales

9.1. Si vous ne respectez pas ces Conditions, HP est en droit de ne pas offrir les 2 ans ans supplémentaires de la garantie commerciale HP au produit inscrit. Tout manquement au respect de ces Conditions, et ce à tout moment, annulera la demande et terminera l'accord.

9.2. Les inscriptions à l'offre promotionnelle qui sont incomplètes ou contiennent de fausses déclarations ne peuvent être traitées.

9.3. HP peut terminer l'offre promotionnelle et/ou changer ses conditions à tout moment, et ce sans préavis.

9.4. Une fois l'inscription finalisée, la Garantie commerciale HP sera portée à 3 ans et sera intégralement assujettie aux présentes conditions générales.

Tableau A:

Conditions générales

Numéro de produit	Produit	Garantie commerciale HP	Produit disponible jusqu'à
6FW06A	HP ScanJet Pro 2000 S2	U9JQ3E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
20G06A	HP ScanJet Pro 3600	U35JZE - HP 3y Nbd Adv Exch SJ Pro 3600 SVC	30-11-24
L2753A	HP ScanJet Pro 3000 S3 Sheet-Feed	U9JR1E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
6FW07A	HP ScanJet Pro 3000 S4	U9JR1E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
20G07A	HP ScanJet Pro N4600	U35KDE - HP 3y Nbd Adv Exch SJ Pro N4600 SVC	30-11-24
6FW08A	HP ScanJet Pro N4000 snw1 Scanner	UD3E2E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
20G08A	HP ScanJet Entrprise Flow N6600	U34X5E - HP 3y Nbd Adv Exch SJ Ent N6600 SVC	30-11-24
L2755A	HP ScanJet Enterprise Flow5000 S4 Sheet-Feed	UH370E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
6FW09A	HP ScanJet Enterprise Flow 5000 s5 Scanner	UH370E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
20G05A	HP ScanJet Pro 2600	U34XLE - HP 3y Nbd Adv Exch SJ Pro 2600 SVC	30-11-24
L2757A	HP ScanJet Enterprise Flow7000s3 Sheet-Feed	U1Q59E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24
6FW10A	HP ScanJet Enterprise Flow N7000 snw1	UD3C0E - 3 years Next Business Day exchange	30-11-24

Conditions générales modifiées en Juin 2019.